



Discrimination copropriété

Par **delaygue**, le **10/10/2018** à **16:40**

Bonjour,

Dans mon immeuble ancien, il est question de faire poser un visiophone dans le hall sur une seconde porte après la porte d'entrée, elle déjà munie d'un digicode.

Or, vu la configuration de l'immeuble, ma porte d'entrée et mon logement se trouve entre les deux portes.

Je crains énormément les nuisances sonores inhérentes à cette installation, d'autant que mon studio est minuscule et que cet appareil se trouvera juste en face de ma porte et à moins de 2 mètres.

D'autre part je crains que mon studio se trouve ainsi assimilable à une loge de concierge, ce qui veut dire que je serai souvent dérangée et surtout je crains que cette discrimination lui fasse perdre de sa valeur marchande.

Je vous remercie de votre conseil. Puis je m'opposer à ce projet pour cause de discrimination et comment faire?

Je vous remercie infiniment

Par **youris**, le **10/10/2018** à **17:19**

bonjour,

ce n'est pas de la discrimination mais cela résulte de la disposition de votre logement et de votre porte d'entrée.

même dans la situation actuelle, je pense que beaucoup de visiteurs prennent déjà votre porte pour celle d'un gardien et d'un concierge surtout si cette seconde porte est déjà équipée d'un digicode et peut-être d'un interphone.

vous pourrez vous opposer à ce projet lors de l'a.g. et éventuellement, en cas d'approbation de ce projet, le contester devant le TGI.

salutations.

votre message est ambiguë, car on ne sait pas quelle porte est équipée d'un interphone (porte d'entrée ou seconde porte).

Par **delaygue**, le **12/10/2018** à **12:56**

Merci de votre réponse

C'est la première porte d'entrée dans le hall qui est déjà munie d'un digicode.

merci encore